Édition des Organismes Sociaux

Journal des Employés

72ème année N° 14 Le 4 septembre 2023

BULLETIN PERIODIQUE D'INFORMATIONS DE LA FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES

orgsociaux@fecfo.fr

54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS ☎01 48 01 91 91 ☎SECU : **01 48 01 91 35**

Compte-rendu de la RPN salaires du 31 août 2023

Les « propositions » du gouvernement et de l'Ucanss

Au cours de la RPN Salaires du 31 août, l'Ucanss a présenté ses « propositions » pour 2023 :

- Une augmentation de la valeur du point de 1,5 % au 1er juillet 2023.
  (coût : 45 millions d'euros sur 2023 et 40 millions sur 2024)

- Une prime « pouvoir d'achat » (inscrite dans le cadre légal de la prime de partage de la valeur), pour les agents touchant moins de 37 800 € bruts par an, et qui serait donc perçue par 92 000 salariés.
  Deux options ont été présentées par l'Ucanss pour le paiement de cette prime :
  - L'attribution de 550 euros à tous les concernés.
  - La modulation de la prime : 300 € pour le tiers des salariés éligibles les plus proches du plafond de rémunération, 550 € pour le tiers de la tranche intermédiaire, 800 € pour le tiers ayant la rémunération la moins levée
  (coût de la mesure quelle que soit sa forme : 50 millions d'euros).

L'Ucanss a par ailleurs indiqué en séance qu'elle comptait sur la signature d'un accord au plus tard le 26 septembre…

Déclaration Force Ouvrière

Madame la Directrice,

Nous avons pris connaissance des « propositions » formulées par l'Ucanss et par le gouvernement pour cette RPN.

La première question que ces propositions soulèvent, en lien y compris avec le calendrier que vous avez annoncé et qui est assez serré, est : **sommes-nous dans une réelle réunion de négociation, ou s'agit-il de « propositions » à prendre ou à laisser comme ça a été le cas l'année dernière ?**

Il est d'autant plus important de répondre à cette question que ce qui se trouve dans les documents que vous nous avez adressés ne nous convient pas du tout.

Sommaire

Pages 1 à 3 : RPN Salaires
Page 4 : Décès de Michel-Ange PARRA

Sur la question essentielle de l'augmentation de la valeur du point, votre proposition d'une augmentation de 1,5 % au 1er janvier 2023 est honteuse. Elle s'assimile même presque à une provocation tant il apparaît que le gouvernement et l'Ucanss se moquent du monde sur le sujet.

1,5 %, c'est bien-sûr extrêmement éloigné de ce que nous demandons, y compris en intersyndicale, et de ce qui est nécessaire aux collègues. C'est en particulier extrêmement éloigné de l'inflation avec laquelle les agents se débattent chaque jour.

Dans votre document, vous nous indiquez les taux de RMMP qu'impliquent vos propositions et auxquels il faut se conformer. C'est de ces données que partent vos réflexions.

Le problème, c'est que ces données sont déconnectées de la réalité et de ce que vivent au quotidien les agents. Elles n'intègrent pas toute une série d'éléments essentiels comme par exemple la hausse des prix sur les denrées de première nécessité qui atteint des sommets : + 12,7 % sur les produits alimentaires en un an ! Pourquoi, dans nos discussions, ne pas partir de ce chiffre par exemple plutôt que des données liées à la RMPP ?

Aujourd'hui, plus d'un tiers des français déclare désormais limiter ses achats de nourriture et d'autres produits essentiels. L'Ucanss pense-t 'elle qu'il n'y a pas d'agents de la Sécurité sociale dans ce tiers de la population ? Nous pouvons vous dire qu'il y en a beaucoup !

L'Ucanss pense-t 'elle que les agents de la Sécurité sociale ne sont pas concernés quand on apprend qu'aujourd'hui, un certain nombre de salariés saute des repas, ne mange plus de viande etc. ? Nous pouvons vous dire qu'ils sont concernés !

1,5 %, c'est d'autant plus se moquer du monde que dans le même temps, nous subissons l'augmentation du tarif « réglementé » de l'énergie de 10 % en août après une augmentation de 15 % en février dernier et une nouvelle augmentation de 15 % en février prochain.

C'est d'autant plus se moquer du monde qu'aujourd'hui, vous avez la mise en place du Montant Net Social qu'il va devenir obligatoire d'utiliser dans les déclarations pour la prime d'activité au 1er janvier 2024 et qui va occasionner des pertes de droit, alors même que la prime d'activité concerne des millions de salariés de ce pays, et des milliers voire des dizaines de milliers de salariés de la sécu.

Concernant la prime de pouvoir d'achat…

Nous sommes dans une RPN salaires. Nous pouvons donc commencer par nous demander ce que vient faire ce sujet sur la table aujourd'hui, parce que cette prime, en l'occurrence, ce n'est pas du salaire. Les droits qui sont attachés aux salaires ne sont pas attachés à cette prime, elle ne concerne pas tous les agents et elle en exclut même un tiers, ce qui est énorme ! Et nous pouvons vous garantir que les collègues exclus ne sont pas des nantis ! Rien n'empêcherait que les 50 millions d'euros consacrés à cette prime soient intégrés à une augmentation de la valeur du point. Cela serait au moins une décision qui nous donnerait une base de discussion plus intéressante que celle que vous nous proposez.

Force Ouvrière s'inquiète de surcroît de cette disposition car nous voyons bien ce qui se dessine : une situation où le gouvernement et l'Ucanss vont nous resservir la question de la prime pouvoir d'achat tous les ans. Alors bien-sûr cette année, compte tenu du contexte d'inflation qui dure depuis des mois, vous concédez une augmentation de la valeur du point extrêmement faible, et vous y adjoignez cette prime. Mais dans les années à venir, il n'y aura plus que la prime et celle-ci nourrira l'absence d'augmentation de la valeur du point !

En conséquence, il ne faut pas nous expliquer que l'objet de la négociation est de savoir quelle option nous devons choisir entre les deux modalités proposées pour l'attribution de la prime. Parce-que ça, ce n'est pas une négociation, ça n'a rien à voir avec ce que nous demandons et nous refusons de nous faire enfermer dans ce type de discussion !

Et nous le refusons d'autant plus parce que, dans le cadre de la négociation, c'est l'augmentation de la valeur du point qui nous importe. Parce-que l'augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation est la seule mesure qui peut répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les collègues dans leurs conditions d'existence, car c'est une mesure salariale, collective et permanente qui peut être décidée immédiatement.

Face aux propositions qui sont faites aujourd'hui, nous répétons donc que nous souhaitons savoir si nous sommes réellement dans une réunion de négociation et si nous pouvons discuter des revendications que nous portons en interfédérale, c'est-à-dire l'augmentation de la valeur du point au minimum à hauteur de l'inflation, et nous demandons que ce soit la première question à laquelle réponde l'Ucanss.

Toutes les Fédérations ont exprimé leur désaccord avec les dispositions présentées par l'Ucanss.

Les réponses de l'Ucanss

l'Ucanss a rappelé le contexte dans lequel s'inscrivent les RPN salaires qui est celui d'un cadrage ministériel auquel il serait impossible de déroger.

Elle a, par là même, indiqué qu'il n'existait aucune possibilité de négocier.

L'employeur a même tenu à souligner qu'il avait été très difficile pour lui d'obtenir du 1er Ministre un arbitrage à hauteur de 1,5 % ! Il considère également que la mobilisation du 22 juin dernier des agents de la Sécurité sociale a contribué à ce résultat.

Concernant la demande faite par FO d'utiliser les 50 millions consacrés à la prime pour l'augmentation de la valeur du point, l'Ucanss affirme que c'est impossible, les fonds n'étant prétendument pas fongibles car il s'agit d'un côté d'une mesure pérenne et de l'autre d'une mesure non pérenne. Concernant la prime, il faut également souligner qu'elle entrerait dans le calcul de la prime d'activité dont bénéficient de nombreux collègues et entraînerait donc des baisses, voire des suppressions de droits.

Force Ouvrière a dénoncé le caractère inacceptable des positions de l'employeur et a demandé à l'Ucanss de retourner au Ministère afin de lui faire part de la situation de blocage dans laquelle nous nous trouvons et d'obtenir enfin les moyens d'une négociation pour une augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation. Toutes les Fédérations se sont positionnées de la même façon.

Après de multiples échanges, l'Ucanss a donc fini par indiquer qu'elle allait revenir vers ses « instances décisionnaires » pour rendre compte de la situation avant l'organisation d'une prochaine réunion. En conséquence, la RPN salaires qui était programmée le 5 septembre est annulée et la prochaine est fixée au 12 septembre.

Autres informations

- **Classification** : la négociation pour une nouvelle classification pourra finalement s'ouvrir en 2023. Des enveloppes budgétaires seront définies pour 2024 et 2025 mais l'Ucanss n'en a pas encore les montants. Les premiers groupes de travail censés préparer cette négociation se réuniront dans le courant du mois de septembre.
  FO y défendra bien-sûr l'attribution d'une enveloppe suffisante pour permettre des mesures collectives et automatiques au profit de tous avec un vrai déroulement de carrière.
- **Complémentaire Santé** : le Ministère refuse d'accéder à la revendication de l'intersyndicale pour une répartition des cotisations 60 % employeur/40 % salarié plutôt que les 50 %/50 % pratiqués actuellement.
  FO considère ce refus comme la marque supplémentaire d'orientations gouvernementales qui ne cessent de dégrader le pouvoir d'achat des salariés.

DÉCÈS DE NOTRE CAMARADE MICHEL-ANGE PARRA

C’est au cœur de l’été que nous avons appris avec une grande tristesse le décès de notre camarade Michel-Ange Parra survenu le 22 juillet à l’âge de 71 ans.

Rentré début des années 1970 à la CAF de Montpellier, briefé par un cadre il a adhéré à Force ouvrière dans les jours qui ont suivi.

Il a été, dès les premières élections professionnelles, candidat et élu aux divers mandats : DP, CE, CHSCT.

Secrétaire de la section syndicale de la CAF de Montpellier puis de l'Hérault, le secrétaire du syndicat, Jean Monier lui avait confié le mandat pour être au Congrès Confédéral à Bordeaux en 1980. A cette époque c'était en fait la reconnaissance de l'activité déployée.

En 1988, lors de la grève pour la défense de la CPPOSS, il a mené avec beaucoup d'audace des actions dont beaucoup de camarades se souviennent : envahissement des locaux des différents organismes, ralliement des autres OS : c'était le leader.

Dans le Languedoc Roussillon nombre se souviennent du voyage en TGV et surtout de la collecte qui des Escaldes (66) à Beaucaire (30) a permis de récolter plus d'un million trois cent mille francs en 1 semaine.

Au début des années 1990, sur demande de J-Pierre CARTEREAU, il s'est engagé dans le 1 % logement et présenté sur les listes électorales dans le cadre de l'AFOC, réélu de nombreuses fois à ACM habitat et Hérault logement.

Au vu de son parcours, il a obtenu le mandat de la Confédération à Action logement pour siéger jusqu'à ces derniers jours.

A la fin 1990 il est rentré au bureau de la Section Fédérale des Organismes Sociaux.

En 2005, faute de candidat il a assuré le rôle de secrétaire du Syndicat des Employés et Cadres des Organismes Sociaux de l'Hérault jusqu'en 2018.

2022 Rouen aura été son dernier Congrès confédéral.

Toujours prêt à rendre service, le charisme et la bienveillance qui l'animaient étaient reconnus de tous.

Dans le respect de ses dernières volontés seuls ses proches familiaux et quelques camarades lui ont rendu un dernier hommage.

La Section Fédérale des Organismes Sociaux leur présente toutes ses condoléances.